



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 21 décembre 2023

Le Président  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents des établissements publics  
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

**PÔLE ASSISTANCE JURIDIQUE**

Affaire suivie par : RUEL Marie-Odile  
04 32 44 89 35  
[conseilstatutaire@cdg84.fr](mailto:conseilstatutaire@cdg84.fr)

**Circulaire n°23-71**

**Objet : Relèvement du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**Décret n°2023-1216 du 20 décembre 2023 portant relèvement du salaire minimum de croissance**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024**, le montant du SMIC brut horaire est porté à :

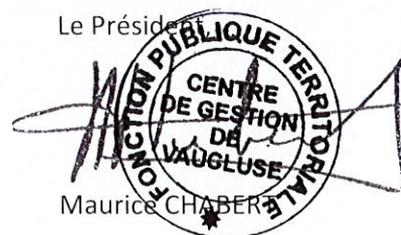
- à **11,65 euros** (augmentation de 1,13 %), **1 766,92 euros mensuels** sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires ;
- à Mayotte, le montant du SMIC brut horaire à 8,80 euros (augmentation de 1,13 %), soit 1 334,67 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

Le minimum garanti s'établit à **4,15 euros** au 1er janvier 2024.

Le Pôle Assistance Juridique reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Maurice CHABERÉ